

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 31
Ayant donné un Pouvoir : 05
Absent : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 36

Résultat du vote :

Abstention : 00
Suffrages exprimés : 36
Pour : 36
Contre : 00

Majorité absolue des suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance :

Philippe VITTOZ

Date de la convocation :

27/05/2026

31 présent(e)s : **Avressieux :** MM. MENUUEL André, REGALLET Paul. **Belmont-Tramonet :** MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. **Champagneux :** Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. **Domessin :** Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. DESBOIS Nicolas. **La Bridoire :** Mme BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin :** Mmes POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. **Rochefort :** M. ARGOUD Yves. **Saint Béron :** Mmes COLRAT Christelle, PLASSAIS Catherine, MM. LAINARD Jean-Pierre. **Saint Genix-les-Villages :** Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. **Sainte Marie d'Alvey :** Mme CORNET Romance. **Verel-de-Montbel :** M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 pouvoirs : M. ETIENNE Christian à Mme HERRAULT Françoise, M. MONTAGNE Erick à Mme ANDRE Valérie, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves, Mme BERTEAU Maëva à Mme YACONO Céline, M. PERROT Alain à M. LAINARD Jean-Pierre.

OBJET : BUDGET ANNEXE ADS – AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BP 2026

Considérant les résultats du compte financier unique 2025 ci-dessous,

Budget ADS	CFU 2025
Recettes de fonctionnement	145 488.42
Reprise excédent N-1	
Dépenses de fonctionnement	145 488.42
Reprise déficit N-1	5 876.82
Résultat de fonctionnement	0.00
Recettes d'investissement	6 384.00
Reprise excédent N-1	6 384.00
Dépenses d'investissement	0.00
Reprise déficit N-1	0.00
Résultat d'investissement sans RAR	6 384.00
RAR - Recettes	0.00
RAR - Dépenses	0.00
Résultat d'investissement avec RAR	6 384.00
RESULTAT DE CLOTURE (hors RAR)	6 384.00
RESULTAT DE CLOTURE (avec RAR)	6 384.00

Après avoir examiné le compte financier unique, constatant qu'il fait apparaître un **solde nul** en section de fonctionnement et un **excédent en section d'investissement**.

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2026 :

- 6 384,00 € au compte 001 – Recettes d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte financier unique,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 36 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstention,**

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 du budget primitif 2026 comme suit :

- 6 384,00 € au compte 001 – Recettes d'investissement.

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 11/06/2026,

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

**LE SECRETAIRE,
Philippe VITTOZ**

